



VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Date de publication : 3/23/2017

Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 : Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : VAPROX® HC Sterilant
Code de produit : PB007, PB028
N° de FS : A124

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Caractéristiques d'usage industriel/professionnel : Produit pour usage industriel uniquement
Utilisation de la substance/du mélange : À utiliser avec les stérilisateurs STERIS V-Pro®

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pas d'informations supplémentaires disponibles

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant :

STERIS Corporation
P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, US
Numéro de téléphone pour renseignements : 1-800-548-4873 (Service clientèle - Produits de santé)
N° de téléphone aux États-Unis en cas d'urgence : 1-314-535-1395 (STERIS) ; 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur :

STERIS Limited
Chancery House, 190 Waterside Road, Hamilton Industrial Park,
Leicester, LE5 1QZ, UK
N° de téléphone pour l'obtention d'informations techniques/produit : +44 (0) 116 276 8636
E-mail : asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Liq. oxydant 2	H272
Tox. aiguë 4 (par voie orale)	H302
Tox. aiguë 4 (par inhalation : poussière, pulvérisation)	H332
Corrosif pour la peau 1B	H314
STOT SE 3	H335

Intitulé complet des phrases H : voir section 16

Effets nocifs physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

2.2 : Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme à la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03

GHS05

GHS07

Mot de signalement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H332 - Nocif par inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Mentions de mise en garde (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pour l'extinction

2.3. Autres risques

Risque de décomposition par la chaleur ou par contact avec des matières incompatibles.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification conformément à la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Peroxyde d'hydrogène	(N° CAS) 7722-84-1 (N° CE) 231-765-0 (n° d'index CE) 008-003-00-9	59	Liq. oxydant 1, H271 Tox. aiguë 4 (par voie orale), H302 Tox. aiguë 4 (Inhalation), H332 Corrosif pour la peau 1A, H314 STOT SE 3, H335 Toxicité chronique en milieu aquatique 3, H412

Intitulé complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins généraux :

Ne jamais rien faire avaler au patient s'il est inconscient. Au moindre doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si le patient ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact cutané :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Premiers soins après ingestion : Si la victime est complètement consciente/alerte, lui donner de l'eau ou du lait. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et tardifs

Symptômes/lésions : À ces concentrations, le peroxyde d'hydrogène constitue un puissant oxydant. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après inhalation : Nocif par inhalation. Possibles irritation des voies respiratoires ou œdème pulmonaire.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Un contact oculaire avec des solutions concentrées peut causer des lésions graves des yeux, suivies d'une perte de la vue.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de cette substance présente un risque grave pour la santé. Irritations ou brûlures graves de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

4.3. Indication de consultation médicale immédiate et de traitement spécial nécessaire

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents d'extinction

Agents d'extinction adaptés : Eau ou eau pulvérisée

Agents d'extinction non adaptés : Ne pas utiliser de mousse, de poudre sèche ou de dioxyde de carbone.

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : À ces concentrations, le peroxyde d'hydrogène constitue un puissant oxydant. Lors de sa décomposition, libère de l'oxygène qui peut aggraver un incendie. Les récipients peuvent gonfler et exploser au cours d'un incendie, du fait de la pression interne causée par la chaleur.

5.3. Conseil pour lutter contre l'incendie

Mesures de précaution en cas d'incendie : Lorsque la température est élevée, il y a un risque d'explosion du fait de la remontée de pression interne. Refroidir les récipients exposés à la chaleur à l'aide d'un pulvérisateur d'eau.

Instructions relatives à la lutte contre l'incendie : Prendre des précautions lors de la lutte contre un incendie impliquant des produits chimiques. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour le refroidissement des récipients exposés. Éviter la contamination de l'environnement par les eaux d'extinction.

Équipement de protection pour lutter contre l'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : La décomposition de l'oxygène peut provoquer l'explosion de récipients scellés et accélérer les vitesses de combustion des autres matériaux combustibles. Un matériau humide en contact avec du papier, du bois, du tissu, etc. peut causer la combustion spontanée de la substance organique.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Utiliser une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Contenir le déversement si cela ne présente aucun risque.

6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants de protection et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Procédures d'urgence : Contenir le déversement si cela ne présente aucun risque. Évacuer le personnel superflu.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Équiper le personnel de nettoyage des protections adaptées.

Procédures d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux du réseau public. Éviter le rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Les déversements doivent être contenus et neutralisés avec prudence au métabisulfite de sodium ou au sulfite de sodium (450 g de chaque pour 100 ml de peroxyde), ou absorbés avec une substance adaptée et placés dans un récipient d'élimination. Ne pas utiliser de sciure ou de cellulose comme absorbant. Rincer la zone des déversements à grande eau (20 doses d'eau pour 1 dose de peroxyde d'hydrogène) et évacuer vers un égout d'eaux sanitaires.

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Autres informations : Les matières combustibles exposées au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergées dans l'eau ou rincées à grande eau afin de garantir le retrait complet du peroxyde d'hydrogène. Le peroxyde d'hydrogène résiduel qu'on laisse sécher (lors de son évaporation, le peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des substances organiques comme le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou tout autre combustible peut provoquer l'inflammation du matériau et déclencher un incendie.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions de manipulation sans risque

Précautions de manipulation sans risque : Lire et observer toutes les instructions figurant sur l'étiquette.
Mesures d'hygiène : Bien observer les bonnes règles d'hygiène et de nettoyage générales. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés soigneusement afin d'éliminer tout risque de départ de feu retardé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Il convient de disposer d'une installation de nettoyage/d'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.
Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé.
Substances incompatibles : Alcalins forts. Agents fortement oxydants. Substances organiques. Agents réducteurs. Sels métalliques. Métaux alcalins. Bois. Papier. Cuivre et ses alliages. Métaux. Cyanures. Des réactions dangereuses peuvent se produire au contact de certains produits chimiques. (Se reporter à la liste des substances incompatibles section 10 : « Stabilité et réactivité »).
Interdictions en cas d'occupation mixte : Conserver à l'écart des matériaux non compatibles.
Zone de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Règles d'emballage spéciales : Étiquetage correct

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL TWA (ppm)	1 ppm
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2,8 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL STEL (ppm)	2 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
USA - NIOSH	NIOSH IDLH (ppm)	75 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation adéquate. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité immédiate de tout endroit où il y a risque d'exposition. Une ventilation locale par aspiration est recommandée pour maintenir le niveau de vapeur en dessous de la valeur seuil (TLV).

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Équipement de protection individuelle : Sélectionner l'équipement de protection individuelle en fonction des conditions de manipulation ou d'utilisation du produit. Tenue de protection. Gants. Lunettes de protection. Éviter toute exposition inutile



Protection des mains : Porter des gants de protection. Utiliser des gants fabriqués avec des matériaux résistant aux produits chimiques tels que le nitrile, le néoprène, le caoutchouc ou le vinyle si le contact est fréquent ou prolongé.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Blouse de laboratoire résistante aux produits chimiques et chaussures fermées au niveau des orteils.

Protection respiratoire : Non requise pour l'usage normal. Dans les situations d'urgence où les limites fixées sont dépassées, il est recommandé d'utiliser un ARA (appareil respiratoire isolant).

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Aspect	: Clair
Couleur	: Incolore
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: ≤ 3,5
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: > 1
Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point de congélation	: -55 °C
Point d'ébullition	: 119 °C
Point d'éclair	: Ininflammable
Température d'auto-ignition	: Ininflammable
Température de décomposition	: > 85 °C
Inflammabilité (à l'état solide, gazeux)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: 14,2 mm Hg @ 30 °C
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Pas de données disponibles
Densité	: 1,24 g/ml gravité spécifique @ 20 °C
Solubilité	: Eau : complètement soluble
Log Pow	: -1,57 @ 20 °C
Viscosité, cinématique	: Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique	: 1,079 cP @ 25 °C
Propriétés d'explosivité	: Non explosif
Propriétés d'oxydation	: Comburant
Limites d'explosivité	: Non explosif

9.2. Autres informations

Pas d'informations supplémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Agent réactif et oxydant.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : inexistante. La contamination peut causer une décomposition rapide, une libération d'oxygène gazeux et des pressions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Températures très faibles ou très élevées. Exposition à la lumière directe du soleil. Protéger de toute contamination

10.5. Substances incompatibles

Cyanures, composés de chrome hexavalent, acide nitrique, permanganate de potassium, oxydants, dilutifs, matières combustibles, vapeurs inflammables, alcalis, cuivre, impuretés, poussière, fer, métaux lourds et leurs sels, matières organiques (notamment le vinyle monomère).

10.6. Produits de décomposition dangereux

La contamination peut causer une décomposition rapide, une libération d'oxygène gazeux et des pressions dangereuses

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

VAPROX® HC Sterilant	
ATE (voie orale)	500 000 mg/kg de masse corporelle
ATE (poussière, vaporisation)	1 500 mg/l/4h

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
DL50 par voie orale chez le rat	801 mg/kg
DL50 par voie cutanée chez le rat	4 060 mg/kg
LD50 par voie cutanée chez le lapin	2 000 mg/kg
LC50 par inhalation chez le rat (mg/l)	2 g/m ³ (Temps d'exposition : 4 h)
ATE (voie orale)	801 000 mg/kg de masse corporelle
ATE (voie cutanée)	2 000 000 mg/kg de masse corporelle
ATE (gaz)	4 500 000 ppmv/4h
ATE (vapeurs)	2 000 mg/l/4h
ATE (poussière, vaporisation)	2 000 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pH : <= 3,5
Irritation/lésion oculaire grave	: Graves lésions des yeux, catégorie 1, implicite pH : <= 3,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisateur
Mutagenicité des cellules germinales	: Produit reconnu comme étant non mutagène par les agences de recherche. Les tests <i>in vivo</i> n'ont démontré aucun effet mutagène.
Cancérogénicité	: Ce produit et ses ingrédients ne sont pas répertoriés comme cancérogènes par le CIRC, le NTP et l'OSHA. L'ACGIH répertorie le peroxyde d'hydrogène comme A3 : « Cancérogénicité confirmée chez l'animal mais inconnue chez l'humain ».
Toxicité pour la reproduction	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)	: Yeux. Système respiratoire. Peau.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets indésirables potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Nocif en cas d'ingestion. Nocif pour les yeux et la peau.

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - Eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
LC50 poissons 1	16,4 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - espèces : Têtes-de-boule)
CE50 daphnies 1	7,7 mg/l (Temps d'exposition : 24 h - espèces : Daphnia magna)
EC50 autres organismes aquatiques 1	2,5 mg/l (Temps d'exposition : 72 h - espèces : Chlorella vulgaris)
LC50 poisson 2	18 - 56 mg/l (temps d'exposition : 96 h - espèces : Lepomis macrochirus [statique])
CE50 daphnies 2	18 - 32 mg/l (temps d'exposition : 48 h - espèces : Daphnia magna [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

VAPROX® HC Sterilant	
Persistance et dégradabilité	Le peroxyde d'hydrogène en milieu aquatique est soumis à des processus de réduction ou d'oxydation et se décompose en eau et en oxygène. La demi-vie du peroxyde d'hydrogène se situe entre 8 heures et 20 jours dans l'eau douce, entre 10 et 20 heures dans l'air et entre quelques minutes à quelques heures dans les sols, en fonction de l'activité microbologique et des contaminants métalliques.

12.3. Bioaccumulation potentielle

VAPROX® HC Sterilant	
Bioaccumulation potentielle	Non établi

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
BCF poisson 1	(pas de bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans les sols

Matériau probablement mobile dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas considéré comme étant persistant, bioaccumulable ou toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

Se décompose en oxygène et en eau.

Aucun autre effet néfaste.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Les cartouches vides peuvent être jetées avec les ordures ménagères. Les cartouches périmées doivent être éliminées conformément à la réglementation locale relative à l'élimination des substances dangereuses. Pour tout complément d'information, prendre contact avec les autorités locales en matière de conservation des eaux et de protection de l'environnement.

Informations supplémentaires : Non applicable

Écologie – déchets : Se décompose en oxygène et en eau. Aucun autre effet néfaste.

SECTION 14 : Transport

Conforme aux normes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

Conserver dans un endroit bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur ou de la lumière directe du soleil.

14.1. Numéro ONU

S'applique à PB007 :

N° ONU	: 2014
N° ONU (IATA)	: 2014
N° ONU (IMDG)	: 2014
N° ONU (ADN)	: 2014

14.2. Nom d'expédition ONU

Nom d'expédition :	: PEROXYDE D'HYDROGÈNE, SOLUTIONS AQUEUSES
Nom d'expédition (IATA)	: PEROXYDE D'HYDROGÈNE, SOLUTIONS AQUEUSES, 59 %

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Description dans les documents de transport : UN 2014, SOLUTIONS AQUEUSES DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 59 % STABILISÉES, 5.1 (8), II

14.3. Classification des risques liés au transport

Classe (ONU) : 5,1
Code de classification (ONU) : OC1
Classe (IATA) : 5,1
Classe (IMDG) : 5,1
Classe (ADN) : 5,1
Étiquettes de danger (ONU) : 5,1, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Consignes d'utilisation spéciales

14.6.1 Transport terrestre

Numéro d'identification de risque (n° Kemler) : 58
Code de classification (ONU) : OC1
Plaques orange :



Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction des tunnels : E
Quantités limitées (ADR) : 1 L
Quantités exemptées (ADR) : E2
Code EAC : 2P

S'applique à PB028 : États-Unis et Canada : Modes pilés : Conforme à 49 CFR 173.4a et TDG 1.17.1
International : Modes pilés : Conforme à ADR/RID/ADG7 3.5

14.6.2 Transport maritime

PB007 : Voir les informations ci-dessus (IMDG)

PB028 : IMDG Conforme à IMDG 3.5 Les documents d'expédition doivent préciser « Marchandises dangereuses en quantité exemptées »

14.6.3 Transport aérien

PB007 : Interdit (États-Unis, Canada, international)

PB028 : Conforme à 49CFR SP A60 (États-Unis) Conforme à ICAO SP A75 (International)

14.6.4 Transport fluvial

Vaprox HC n'est pas considéré comme un polluant marin.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

Non applicable

VAPROX® HC

Sterilant

Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/réglementation propre à la substance ou au mélange

15.1.1 Réglementations de l'UE

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune des substances répertoriées dans la liste des substances candidates REACH

15.1.2 Réglementations nationales

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 3/23/2017

Sources des données clés : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL datant du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Autres informations : Aucune

Texte complet des mentions H :

Tox. aiguë 4 (par inhalation : pulvérisation)	Toxicité aiguë (par inhalation : pulvérisation), catégorie 4
Tox. aiguë 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Toxicité chronique pour le milieu aquatique 3	Dangereux pour l'environnement aquatique — Risque chronique, catégorie 3
Liq. oxydant 1	Liquides oxydants, catégorie 1
Liq. oxydant 2	Liquides oxydants, catégorie 2
Corrosif pour la peau 1A	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1A
Corrosif pour la peau 1B	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FS EU (REACH Annexe II)

Les informations contenues dans cette fiche ne constituent pas une spécification et ne garantissent aucune propriété particulière. Elles visent à donner une connaissance générale des aspects de santé et de sécurité de ce produit, fondée sur notre connaissance actuelle de sa manipulation, de son stockage et de son utilisation. Elles ne s'appliquent pas dans les cas d'utilisations inhabituelles ou non standard du produit ou dans le cas du non-respect des instructions ou des recommandations fournies.